

Commune mixte de Fahy

Procès-verbal de l'assemblée communale du 5 septembre 2022

Début de l'assemblée	20h00
Fin de l'assemblée	20h40
<p>L'assemblée communale, dûment convoquée par le Journal officiel de la République et Canton du Jura n° 29 du 25 août 2022 et par un tout-ménage distribué le 26 août 2022, s'est réunie ce jour sous la présidence de M. Nicolas Guélat pour y délibérer de l'ordre du jour suivant :</p> <p>Ordre du jour :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 27 juin 20222. Présentation, discussion et approbation des comptes 20213. Divers et imprévus	
<p>Convoquée et annoncée dans les temps légaux et dans la forme usuelle, M. le Président déclare ouverte la présente assemblée en présence de 12 ayants droit.</p>	
<p>Excusées : Mme Madeleine Péchin, Mme Audrey Sylvestre</p>	
<p>Sont nommés scrutateurs : Serge Trachsel et Stanislas Vuillaume</p>	

No	Sujet
1.	<p>Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée</p> <p>Le procès-verbal de la dernière assemblée a pu être consulté au secrétariat communal ou sur le site Internet communal www.fahy.ch. Il n'a jusque-là donné lieu à aucune observation.</p> <p>M. le président ouvre la discussion.</p> <p>Le procès-verbal ne donne lieu à aucune observation et est approuvé à l'unanimité.</p>
2.	<p>Présentation, discussion et approbation des comptes 2021</p> <p>M. Christinaz, maire, est rapporteur de cet objet. Un récapitulatif est transmis aux personnes présentes. La parole est à M. le Maire, qui présente les comptes 2021.</p> <p>M. Christinaz, présente les charges et revenus de chaque point du récapitulatif du compte de fonctionnement. Il explique que lié au changement avec MCH2, des postes ne sont pas comptabilisés aux mêmes endroits.</p> <p>Il y a un écart au point Culture-Sports-Loisirs qui est ventilé dans d'autres comptes. Les comptes bouclent avec un déficit de 46'434.- contre une perte budgétée de 178'079.-.</p> <p>M. Christinaz passe à la lecture du rapport de Fidag, en charge de la vérification des comptes de la commune. Fidag recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels.</p> <p>M. le président ouvre la discussion.</p> <p>Nicolas Guélat demande à quoi correspond le compte 8200.33005.00 (sylviculture). Jessica Chaignat répond que c'est lié à un amortissement. M. Christinaz précise qu'avec MCH2, il y a des amortissements virtuels.</p> <p>Un habitant demande à quoi est dû le dépassement de 10'000.- (compte 3290).</p>

Commune mixte de Fahy

	<p>Philippe Christinaz répond que cela correspond à l'achat de nouvelles guirlandes de Noël. L'habitant répond que c'est beaucoup pour un éclairage de Noël. Il demande si elles seront réutilisées ou bien si, dans le cadre de économies d'énergies, elles seront mises de côté. M. Christinaz répond que la tendance est à l'économie d'énergie. La question sera réfléchi. Il était nécessaire de faire quelque chose pour illuminer le village.</p> <p>Michel Périat rappelle que la commune a dû choisir entre ça ou ne mettre aucune décoration de Noël. L'habitant lui répond que c'est beaucoup trop cher. La place de jeu avait été remise au goût du jour avec un petit budget par l'ancien Conseil communal, puis le nouveau Conseil communal a fait de grandes dépenses. Michel Périat répond que les installations n'étaient pas aux normes.</p> <p>L'habitant regrette que la dépense n'ait pas été plus raisonnable.</p> <p><u>Vote</u> Au vote et à main levée, l'Assemblée communale approuve à la majorité évidente les comptes 2021</p>
3.	<p>Divers et imprévus</p> <p>La parole est donnée à l'Assemblée communale.</p> <p>M. Christinaz annonce le départ de Mme Chagnat qui quittera son poste de receveuse communale. Il la remercie pour son dévouement.</p> <p>Un habitant demande s'il est possible de faire attention aux convocations pour les dates des assemblées. (fête du village et vacances blanches). M. Christinaz répond que les comptes auraient dû être bouclés avant fin juin et le CC n'avait plus le choix de la date. Il regrette que ce soit présenté ainsi.</p> <p>Un autre habitant demande quelle est la suite des travaux de la rue du Bout-Dessous. M. Christinaz répond que des mesures ont été faites et le dossier en est au stade des soumissions. Michel Périat rajoute que la difficulté est, dans la mesure du possible, d'éviter le remplacement des canalisations et plutôt d'utiliser un gainage. Les travaux de la route cantonales feront mettre un tapis qui ne sera pas pour une longue durée. Swisscom a dû intervenir pour des travaux et cela a retardé les travaux. De plus, la commune de Fahy n'a pas été prioritaire. Le projet de la traversée du village avec les arrêtes de bus notamment, seront mis en place plus tard. Il est discuté d'une zone 30km/h dans les points névralgiques de la traversée du village.</p> <p>Un citoyen demande si l'entreprise Ramseyer ou la commune donnent des consignes particulières concernant le ramassage des palettes lors du passage des encombrants. Arlette Houlmann répond qu'elle a eu le même cas, le chauffeur lui a répondu que le bois traité n'était pas pris. Le citoyen répond que dans les autres villages, les palettes ne sont pas prises. M. Christinaz répond que cela n'est pas de la volonté du Conseil communal.</p> <p>Le citoyen demande quels seront les futurs arrêts de bus. Michel Périat répond que le Conseil communal ne peut pas tout faire. Il est prévu que l'arrêt de bus soit un peu plus loin. Cela a été discuté avec le canton. Cela coute très cher. Il se réjouit que cela puisse se faire. Cela fait 3 ans qu'il essaye d'influencer les priorités et le budget.</p> <p>Un habitant prend la parole. Le bâtiment des douanes est rénové mais vide. Il souhaiterait que la commune prenne contact avec les responsables et ce serait une bonne idée que la commune investisse à cet endroit. M. Christinaz a eu contact avec le responsable qui dit que la responsabilité était à Berne. Selon Lionel Theubet, ils ne louent qu'à des douaniers. L'habitant encourage le CC à intervenir par écrit auprès de l'administration des douanes. Les bâtiments sont chauffés l'hiver et cela représente un gaspillage d'énergie. Il invite, d'après la réponse, M. Périat à intervenir auprès du parlement Jurassien.</p>

